

83^e

**Assemblée générale de la Société des Administrateurs
et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises**

**Vendredi 24 avril 2009, 18h00,
Centre des deux Thielles, Le Landeron**

1. Appel

La présidente, Mme Corinne Guyot, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

M. Jean Studer	Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances
Mme Anabelle Meyrat	Vice-Présidente du Conseil communal du Landeron
M. Pierre Leu	Chef du Service des Communes
M. Sandro Tamburini	Adjoint au Chef du Service des Communes
Mme Sylvie Licodia	Secrétaire du Service des Communes
M. Pierre de Marcellis	Président du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
Mme Riera Monique	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. Thierry Michel	Conseiller communal de Val-de-Travers

Suite au contrôle de la liste de présences, sont recensés :

- 47 membres présents,
- 59 membres excusés,
- 32 membres qui n'ont pas donné de nouvelles.

Mme Guyot remercie les autorités communales du Landeron pour leur accueil, ainsi que Mme Evelyne Zehr et M. Christian Persoz, pour leur contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra.

Ordre du jour :

Le comité propose d'ajouter un point, après le point 7, qui est la validation de la nomination d'un représentant de la société au sein de la Commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg, Neuchâtel et Vaud.

L'ordre du jour tel que présenté avec sa modification ne suscite aucun commentaire et est accepté par l'assemblée.

2. Procès-verbal de la 82^e assemblée générale du 23 mai 2008 aux Hauts-Geneveys

Le procès-verbal n'appelant ni question ni remarque, il est mis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

a) Rapport de la présidente

En préambule, Mme Guyot dit regretter que, comme l'année dernière, la participation des membres à l'Assemblée générale soit si faible.

Le comité s'est retrouvé plusieurs fois cette année et a été très actif :

- Mme Guyot, accompagnée de Mme de Vincenzo, caissière, s'est rendue à l'AG de la Société des Magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat, à laquelle deux membres du comité sont invités chaque année.
- Mme Guyot a également représenté la Société à l'AG de la Conférence suisse des secrétaires municipaux qui était organisée à Neuchâtel par M. Rémy Voirol.
- Le comité a également rencontré M. le Conseiller d'Etat Jean Studer et M. Pierre Leu, rencontre portant essentiellement sur une mise en commun des ressources entre Etat et communes. A ce sujet, il y a eu un malentendu entre ce que souhaitait le comité, c'est-à-dire une consultation des employés, et la démarche qui a eu lieu au niveau politique. Le sondage n'a donc pas vraiment eu l'impact recherché, mais a permis de révéler certains souhaits de nos membres. Lors de cette séance, le comité a donc sollicité le développement des collaborations entre les administrations communales et les différents services de l'Etat. Une demande écrite a été adressée à M. Studer pour une ouverture aux employés communaux du bureau de la mobilité interne, ainsi que du groupe de confiance, un accès facilité à la formation continue et la possibilité d'effectuer des stages dans certains services de l'Etat pour le développement de connaissances spécifiques.

A la suite de cela, Mme Guyot s'est récemment entretenue avec M. Leu et M. Gonzalez, chef du Service des ressources humaines. La formation continue est totalement ouverte aux employés communaux. Une discussion a également eu lieu pour l'organisation par l'Etat d'un cours spécifique aux communes. Ce projet sera suivi par le comité. Les membres sont invités à faire part de souhaits particuliers à ce sujet. Les collaborateurs souhaitant effectuer un stage dans un service de l'Etat doivent avoir la possibilité de le faire. Cela dépendra toutefois des services – lesquels ne pourront pas tous répondre positivement – et de la période.

Concernant la mobilité interne, celle-ci ne peut pas être ouverte aux administrations communales. Toutefois, la possibilité qu'elles soient informées des places au concours après leur publication au Service de la mobilité est à finaliser. Les communes sont également invitées à demander la publication de leurs offres d'emplois sur le site de l'Etat.

L'accès au groupe de confiance ne peut être accordé aux communes, le groupe n'ayant pas connaissance du « terrain communal » lui permettant d'aider les collaborateurs qui en ont besoin.

Le comité apprécie les rencontres annuelles avec M. Studer, lesquelles permettent de maintenir le dialogue avec l'Etat. Une séance est agendée en septembre prochain.

Le début de l'année 2009 a également été marqué par les fusions de communes, 9 du Val-de-Travers ayant donné naissance à la commune de Val-de-Travers, et celles de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre ayant fusionnées pour devenir La Tène.

Le comité, représenté par Mme Guyot et M. Gabus, a eu l'occasion de (re)présenter la société à la première soirée du personnel de Val-de-Travers en février dernier.

La création d'un site internet pour la société, évoquée lors de la dernière assemblée, est également en cours.

Mme Guyot termine en remerciant chaleureusement les membres du comité, ainsi que tous les membres de la société qui œuvrent à la bonne marche des administrations communales et particulièrement ceux qui, chaque année sont présents aux assemblées générales et dans les groupes de travail.

b) Rapport de la caissière

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué par Mme Annelise de Vincenzo, caissière.

c) Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par M. Walter von Gunten de Cornaux et M. Claude Gabus de Cressier. Il en sont remerciés, ainsi que Mme de Vincenzo.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

Les différents rapports n'appelant aucune remarque ou question, décharge est donné au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

5. Mutations/admissions*Admissions*

Barrelet Muriel La Chaux-de-Fonds, Favre Stéphanie Gorgier, Gaspar Caroline Val-de-Travers, Gerber Daniel Val-de-Travers, Reber Christian Val-de-Travers, Simon-Vermot Catherine La Chaux-du-Milieu, Tissot Natacha La Brévine, Vuillieumier Isabelle Bevaix,

Démissions

Baruselli Joye Cortaillod, Bielser Delphine Cernier, Burri Paul Boudry, Ciprietti Judith Cernier, Clottu Mario Cornaux, De Swarte Eva Thielle-Wavre, Divernois Jacques Hauterive, Dubois Fabienne Les Planchettes, Haussener Micheline Engollon, Petitpierre Alain Cernier, Pfund Françoise Bevaix, Stubi Laetitia Colombier,

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la Société se présente comme suit :

138 membres, dont :

104 membres actifs

1 membre honoraire actif

28 membres honoraires non actifs

5 membres libres

6. Elections statutaires

a) *Election d'un membre, en remplacement de Mme Nathalie Schwab, Val-de-Travers, démissionnaire*

Mme Nathalie Schwab ayant été engagée à Saint-Blaise, un successeur doit lui être trouvé. Le comité propose Mme Caroline Gaspar. Aucun autre candidat n'étant proposé, la candidature de Mme Gaspar est acceptée à l'unanimité.

7. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

M. Ch. Musy, vice-président, fait lecture du rapport de M. Laurent Brahier, membre de la Commission intercantonale pour la formation de cadre en administration communale, excusé ce soir.

IDHEAP : M. C. Gabus recommande les cours offerts par l'IDHEAP. Il rappelle que ceux-ci sont ouverts à chacun dans le cadre de la chaire de politique locale. Des représentants des cantons romands en font partie, dont MM. P. Leu, F. Godet et C. Gabus pour Neuchâtel. C'est une plateforme de discussions et d'information très intéressante, compte tenu de la présence de fonctionnaires et de politiques.

ORF-NE : Mme Guyot annonce d'importants changements au niveau de l'ORF-NE, puisque M. Didier Rochat l'actuel président quitte son poste à fin juin. A ce jour, le comité ne dispose d'aucune information complémentaire.

8. Validation de la nomination par le comité d'un représentant de la société au sein de la Commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg, Neuchâtel et Vaud

Mme Guyot était, jusqu'en milieu d'année 2008, membre de la Commission avec M. L. Brahier. Elle a demandé à pouvoir être remplacée par une personne plus au courant de cette formation et le choix du comité s'est porté vers M. Patrice Godat, administrateur de la commune de Chézard-Saint-Martin et brillant candidat de la 2^e volée. M. Godat est remercié d'avoir volontiers accepté cette représentation et Mme Guyot demande de bien vouloir la valider par acclamations.

9. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2010 (District du Locle)

La Brévine se propose d'organiser l'assemblée 2010. La date sera fixée ultérieurement et un courriel sera envoyé aux membres.

10. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et un suppléant)

M. Ch. Reber, de Val-de-Travers, et Mme C. Simon-Vermot, de la Chaux-du-Milieu, se proposent. Mme S. Chapatte, du Cerneux-Péquignot s'annonce suppléante.

11. Divers

Intervention de M. Thierry Michel, sur le processus de fusion de communes

Les années 70 voient la multiplication des syndicats régionaux. Entre 1998 et 2004, un comité étudie le projet d'une fusion à 11 communes. Fin 2004, création d'une nouvelle commission de rédaction de fusion, élaborant budget et organigramme. Dès le lendemain de la 1^{re} votation populaire, le dossier est repris avec 9 communes. Le 24.02.2008, acceptation de la fusion par 9 communes, avec plus de 70% de oui. Il y a eu 12 années de travail entre le lancement d'un projet et son acceptation par le peuple.

Au niveau du personnel, un processus de postulation à l'interne est mis en place, dans le but d'obtenir la satisfaction de tous. Val-de-Travers, c'est, avec le Conseil communal, 174 collaborateurs. Un processus peut aboutir grâce à la compétence du personnel. M. Michel en appelle aux autorités pour collaborer avec le personnel et surtout éviter un climat de crainte. Il faut introduire des garde-fous et des garanties dans une convention de fusion. Pour Val-de-Travers, 7 sur 32 articles étaient consacrés au personnel, dont reprise de tous les contrats, application de la législation cantonale, validation des acquis, garantie des salaires avec, à terme, égalité de traitement, retraites anticipées et garantie en matière de suppression de postes avec départs naturels. Objectifs : réussir à gérer plusieurs services décentralisés et mise sur pied d'un service de ressources humaines.

Allocution de M. Pierre Leu, chef du Service des communes

M. Leu assure que, dans le cadre des réformes de l'Etat, le Service des communes accroîtra le rôle de soutien sur le plan technique. En outre, si un fonctionnaire est face à un conflit de travail, il est possible de prendre contact avec le Service des communes pour un soutien humain, ceci particulièrement pour les petites entités. Le partenariat Etat-commune sera davantage développé à l'avenir, les liens entre édiles communaux et Etat étant indispensables dans les procédures de réformes.

Allocution de Mme Anabelle Meyrat, Vice-présidente de la Commune du Landeron

Mme Meyrat souhaite la bienvenue à l'assemblée au nom des autorités communales du Landeron. Elle fait une brève présentation de l'unique commune neuchâteloise située au bord du lac de Bienne.

Allocution de M. Jean Studer, Conseiller d'Etat et chef du DJSF

Durant cette dernière législature, le Conseil d'Etat a souhaité mettre le canton en mouvement. Certaines réformes ont réussi (police), d'autres ont échoué (petite enfance), ou sont en cours (hôpitaux, RUN), certaines entraînent des critiques et échauffent les autorités communales. En cours également, le projet de réforme institutionnelle, prévoyant une réduction du nombre de communes. Un groupe de travail s'occupe du projet de fusion. L'ensemble des restructurations s'est fait dans le respect des collaborateurs et le Conseil d'Etat s'inspire du modèle du Val-de-Travers, laquelle s'est créée dans ce respect. La 3^e étape du désenchevêtrement est en cours, il faut s'interroger sur la cantonalisation du social et de la scolarisation. De nombreux chantiers sont ouverts actuellement. Le dossier de la collaboration entre fonctionnaires cantonaux et communaux reste également ouvert. Le climat actuel est difficile, compte tenu de la situation économique (taux de chômage : 4.8%). Le Conseil d'Etat tient à apporter son soutien dans cette période de crise.

La présidente remercie les orateurs de leurs présentations.

La séance est levée à 19h25.

La secrétaire,
Esther Wagnières

Colombier, le 29 mai 2009

